

LIMOGES MÉTROPOLE ACCOMPAGNE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Jusqu'au 31 décembre 2024

En 2020, Limoges Métropole a mis en place le dispositif Transformation Numérique à destination des entreprises. L'objectif, répondre à un enjeu stratégique majeur : la digitalisation des processus. En effet, la transformation numérique est une composante de la pérennité et de la compétitivité des acteurs économiques et de la dynamique du territoire.

À ce jour, le dispositif Transformation Numérique permet d'accompagner toutes les Petites et Moyennes Entreprises (PME) du secteur commercial, artisanal, agricole, industriel ou de services, implantées sur le territoire de Limoges Métropole et comptant au moins 1 salarié. Depuis sa mise en place, le dispositif Transformation Numérique a permis d'accompagner **254 entreprises du territoire** et de **créer ainsi 105 emplois** ce qui représente un investissement total de 1 175 207 € des entreprises dans les projets numériques.

Après avoir été sollicitée par la Chambre d'agriculture, la commission d'accompagnement des entreprises de Limoges Métropole s'est montrée favorable à ce que le dispositif évolue en faveur des entreprises agricoles sans salarié, qui représentent près de **90% des entreprises agricoles du territoire**, à titre expérimental sur l'année 2024 et à condition que les projets présentés répondent à la définition **d'agriculture numérique**.

L'agriculture numérique se définit comme la convergence de l'agriculture et des technologies de l'information (réseaux intelligents, outils de gestion des données, outils d'aide à la décision...) pour améliorer la compétitivité des exploitations agricoles, les conditions de travail, l'impact environnemental ainsi que le bien-être animal.

Le montant maximum de l'aide apportée par Limoges Métropole est de l'ordre de **50% des dépenses dans la limite de 5 000€** et en présentant des factures acquittées.

Exemples de dépenses éligibles :

- La mise en place d'Outils d'Aide à la Décision (OAD) : optimisation d'itinéraire cultural, prédiction des risques de maladies, optimisation de l'efficacité des traitements phytosanitaires...
- L'acquisition de matériels spécifiques : équipements connectés, capteurs, drones, robots...
- Mise en place d'Outils de gestion de l'exploitation : logiciels spécifiques, création de site de vente en ligne...

Retrouvez toutes les conditions d'éligibilité et les dépenses éligibles sur le site de Limoges Métropole : www.limoges-metropole.fr